

Genfit S.A.

Assemblée générale du 13 janvier 2021
Première résolution

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les modifications envisagées du contrat d'émission des OCEANE**

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
29, rue du pont
92200 Neuilly-sur-Seine
CS20070
S.A. au capital de € 2 297 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
14, rue du Vieux Faubourg
59042 Lille cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Genfit S.A.

Assemblée générale du 13 janvier 2021
Première résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur les modifications envisagées du contrat d'émission des OCEANE

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les modifications envisagées du contrat d'émission des obligations à options de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes les OCEANE, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

L'assemblée avait autorisé en date du 16 juin 2017 l'émission de titre de créances donnant accès au capital à émettre pour un montant maximum de € 230 000 000. Le conseil d'administration du 22 septembre 2017 a fait usage de sa compétence et a procédé à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé, d'un montant maximal de € 180 000 000.

Nous avons présenté un rapport à cette assemblée.

Il est désormais proposé à votre assemblée générale extraordinaire d'apporter des modifications au contrat d'émission des OCEANE concernant :

- la modification des caractéristiques des OCEANE émises le 16 octobre 2017 ;
- la modification de la parité de conversion ;
- l'augmentation du capital de 17 522 016 actions ordinaires d'un nominal de € 0,25, soit € 4 380 504 avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux porteurs.

Ces modifications sont présentées dans le rapport du conseil comme présentant un enjeu majeur pour la pérennité de la société et la valorisation de l'investissement.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur les modifications envisagées du contrat d'émission des OCEANE.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier les informations fournies dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire sur les modifications envisagées du contrat d'émission des OCEANE

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modifications envisagées du contrat d'émission des OCEANE.

Neuilly-sur-Seine et Lille, le 22 décembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-François Baloteaud



Sandrine Ledez